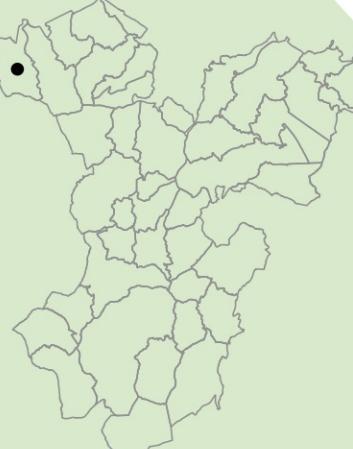


COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU TRIANGLE VERT

Document d'arrêt



Commune de LA VILLEDIEU EN FONTENETTE

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNALSud de la commune au
1/5000 èmeArrêté par délibération du
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire :Pièce n°4-3-22.2
REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOURINITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul Agence de Besançon
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69 Tél : 03.81.83.53.29 -
initiativead25@orange.fr

Légende :

Limite de zones et de secteurs

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale ancienne et mixte

UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmetres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension des villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB, activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmetres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULi : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmetres de protection de captage

ZONES A URBANISER

AUa, AUb, AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

ZONE AGRICOLE

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmetres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

At1, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

ZONE NATURELLE

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nib : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

Nl : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

Nlir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nts, Ntz... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles

R.151-31 ou R.151-34 :

Risques géologiques

▼ Mines (Source : BRGM)

○ Carrière (Source : BRGM)

△ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

Aléa très fort

Affaissement / effondrement

Glisement de terrain

Chute de blocs

Aléa fort et moyen

Affaissement / effondrement

Glisement de terrain

Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Lurexul Saint-Sauveur

△△ Zone A - contrainte très forte

△△ Zone B - contrainte forte

△△ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

--- Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

--- Ruisseau (source : DDT + Commune)

--- Secteur de limitation de la constructibilité pour

des raisons de risques liés aux boisements

constitués (risques de chutes d'arbre et de feu de forêt)
